



Chèzeneuve

Conseil Municipal du 16 décembre 2019

14 conseillers présents. Absent : G. Toussaint.

Secrétaire de séance : Guy Barnier

Tél. 04.74.28.21.24 - Email: mairie.chezeneuve@wanadoo.fr - Site internet: www.chezeneuve.fr

1 Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

C'est un lourd et long dossier qui vient de trouver sa conclusion !

Le Maire a présenté les principaux points du règlement qui régissent maintenant le PLU de la commune, en particulier les caractéristiques et les contraintes des différentes zones du territoire.

Ont été ensuite présentées les conclusions de l'enquête publique faisant part des remarques et des avis de l'État et des Personnes Publiques Associées, ainsi que des avis et observations du public.

Lorsque c'était possible, il a été tenu compte de ces observations.

Tous ces documents sont consultables sur le site de la Mairie : www.chèzeneuve.fr

L'ensemble des conseillers présents a adopté ce Plan Local d'Urbanisme à l'unanimité.

2 Modifications statutaires du Syndicat Mixte Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)

La CAPI comme les 8 autres communautés de communes faisant partie du bassin versant de la Bourbre souhaitent transférer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au SMABB, ce syndicat possédant tous les critères exigés. Il est donc demandé au conseil d'approuver la transformation du syndicat en EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le Conseil adopte à l'unanimité cette transformation du SMABB en EPAGE de La Bourbre.

Agenda

- **Vœux de la municipalité** : dimanche 5 janvier à 11h salle d'animation
- **Après-midi jeux** : lundi 6 janvier à 14h30
- **Diots de UNIFOOT** : dimanche 12 janvier au Plateau Sportif
- **CAPI-CONTES** : vendredi 17 janvier à 18h30 salle d'animation
- **Brioche du Sou des Ecoles** : tournée des enfants le samedi 18 janvier. Réservez leur un bon accueil !

3 Mâchefer Sermet Quarter Horses

Le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil le courrier envoyé par France Nature Environnement, ainsi que la réponse du Préfet envoyée au sénateur Gontard.

Deux jours après la réunion du Conseil, nous avons reçu le « rapport du contrôle de l'inspection des installations classées » établi par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) réalisé le 28 novembre 2019 qui confirme les informations du Préfet à savoir : « Le chantier n'a pas fait l'objet d'un permis de construire car selon l'exploitant il n'est pas soumis à permis puisque en zone agricole et concernant un centre équestre dépendant du régime agricole. A l'appui il a présenté le CERFA n°51434/07 précisant que « les plateformes, si elles sont nécessaires à l'activité agricole, ne nécessitent aucune formalité administrative (déclaration ou demande de permis). » Il est légitime que les habitants se posent des questions face à ce volume important d'apport de matériaux, et au trafic routier que cela engendre, mais la mairie confirme qu'à aucun moment une quelconque demande administrative ou information ne lui sont parvenues. Il est évident qu'un maire n'a aucune marge de manœuvre face à une opération validée par les services de l'état si ce n'est faire part de sa surprise face à ce manque d'information. Nous invitons donc les personnes opposées à ce remblaiement sur le site de Sermet Quarter Horses à se tourner vers les services de l'état. Nous pouvons regretter, cependant, en cette fin de mandat le climat de méfiance qui s'est installé dans notre commune.

Le rapport de la DREAL est mis en ligne sur le site de la Mairie. Il confirme le respect des normes édictées par les circulaires et arrêtés ministériels.

- **La mairie sera fermée au public les mardis 24, samedi 28 et mardi 31 décembre.**
- **Permanences téléphoniques lundi et jeudi**
- **La bibliothèque sera fermée du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier inclus**
- **Le ramassage des ordures ménagères aura lieu les lundi 23 et 30 décembre (au lieu des mercredis 25/12 et 01/20)**

- **Proposition d'emploi** : la mairie recherche quelqu'un pouvant assurer 2h30 de ménage par semaine. Prendre contact en mairie.
- **Fonctionnement de la Salle d'Animation** : un limiteur de son est installé et un nouveau règlement d'utilisation est en cours d'élaboration
- **Réparation des lignes téléphoniques** : Un inventaire précis des dégâts causés par la neige a été transmis à Orange. Rien n'a encore été fait.
- **Recensement pour la journée de défense et de la citoyenneté** : **tous les jeunes doivent se faire recenser à la Mairie le mois de leurs 16 ans**. Une attestation leur sera remise, elle est obligatoire pour tous les examens nationaux (permis de conduire, bac...).
- **Elections municipales** : elles auront lieu les 15 et 22 mars 2020.
Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.
 - L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020.